

Plan de relance, la préfète des Landes s'exprime



Plan de relance, la préfète des Landes s'exprime

Cécile Bigot-Dekeyzer préfète des Landes, lors de sa visite de l'exploitation GAEC Fontaine à Gabarret, a communiqué sur l'agriculture dans les Landes, sur le volet agricole et forestier du plan de relance, ainsi que sur le plan de relance et la transition agroécologique dans les Landes et le dispositif d'aide pour lutter contre les aléas climatiques.

« L'agriculture et la forêt landaise constituent des moteurs économiques de première importance. Ces secteurs génèrent une valeur annuelle de production de 741M€. Ils favorisent un tissu d'emplois non délocalisables, souvent liés à des PME ou des groupes coopératifs largement ancrés dans nos territoires ruraux. Ils permettent de subvenir aux besoins des français pour une alimentation saine et de qualité, notamment au travers d'une agriculture de proximité. »

Madame la préfète, après avoir précisé les forces de l'agriculture des Landes, notamment les nombreux produits sous le signe d'identification de qualité d'origine (SIQO), asperges, bœuf de Chalosse, canards fermiers, armagnac..., a précisé que le département occupe le 1er rang national pour la production de palmipèdes à foie gras (24% de la production nationale et 51% de la production régionale) :

« Le département produit également environ 11,4 millions de poulets sous label, 1,8 millions d'autres volailles sous label (dinde, pintade, chapon...) sans compter près de 12 millions de cailles. Le département est le premier producteur de maïs avec près de 110 000 ha. »

Lors de ce communiqué, elle a aussi détaillé la place prépondérante au niveau national pour les productions suivantes : Le kiwi avec 710 ha qui représentent 19% des surfaces nationales, le maïs doux avec 13 100 ha pour 61%, la carotte avec 2 000 ha pour 16%, les haricots verts avec 5 840 ha qui représente 22% et les asperges avec 812 ha pour 14%.

Dans les Landes 5 220 exploitants peuvent bénéficier du plan France Relance.

Cécile Bigot-Dekeyzer a rappelé que ce plan a été annoncé par le gouvernement le 3 septembre 2020, en précisant :

« Le plan France Relance comporte un volet dédié à la transition agricole, alimentaire et forestière. Il est doté d'un budget de 1,2 milliard d'euros. Il est spécifiquement dédié aux agriculteurs, aux forestiers et aux consommateurs avec trois priorités qui sont : Reconquérir la souveraineté alimentaire de la France avec 350M€, accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale 550M€, et accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique 300M€.... France Relance consacre 350M€ à la reconquête de l'autonomie en protéines de la France, à la biosécurité, au bien-être animal et au développement de l'attractivité des métiers agricoles et agroalimentaires. »